

tés de notre parti avaient commencé à entamer des poursuites judiciaires pour le forcer . . .

M. Ouellet: C'est de la blague!

M. Hnatyshyn: . . . à ouvrir ses dossiers et pour essayer de savoir quel rôle il a joué dans ce cartel. C'est uniquement pour cela.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Le gouvernement n'est pas parvenu à rouler l'opposition; pourtant, il essaie encore de la rouler maintenant en essayant de se débarrasser du Parlement. Nous avons montré que nous sommes disposés à débattre les problèmes épineux dans l'intérêt des consommateurs . . .

M. Ouellet: Quelle blague, quelle grosse blague!

M. Hnatyshyn: . . . le ministre de la Consommation et des Corporations est resté muet et il n'est pas intervenu pour défendre les consommateurs.

M. Ouellet: Comme vous lorsque vous étiez ministre. Vous n'avez rien fait.

M. Hnatyshyn: Comme membre du cabinet, il n'a rien fait. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit ici même à la Chambre que le gouvernement était au courant des répercussions du cartel sur les prix intérieurs depuis 1975, et je considère cette déclaration comme un aveu. Le premier ministre a admis qu'en 1975 le gouvernement a été mis au courant des répercussions sur les prix intérieurs. Il a également admis, et le compte rendu le démontre, que la seule fois que le gouvernement a commencé à agir fut après que nous ayons exercé des pressions sur lui en 1977 quand il a ouvert une enquête.

Une voix: Comment pouvez-vous mentir aussi effrontément sans rougir?

M. Hnatyshyn: Je sais toujours que je dis vrai quand les députés d'en face se mettent à employer un langage non parlementaire. Cette réflexion est si mesquine que je ne me donnerai même pas la peine d'y accorder la moindre attention car de toute évidence, elle est foncièrement absurde comme le député le sait d'ailleurs fort bien.

M. Kempling: C'est la seule fois qu'il prend la parole.

Une voix: Je n'en dirai pas davantage.

● (1640)

M. Hnatyshyn: En 1977, le directeur des enquêtes sur les coalitions a ouvert son enquête et elle lui a pris quatre ans. Un rapport a été déposé. Le procureur général et ministre de la Justice (M. Chrétien) a pris connaissance de ce rapport et de ses recommandations. Nous constatons maintenant que six sociétés, y compris deux sociétés de la Couronne, sont inculpées. Ces entreprises ne sont pas accusées d'avoir constitué un cartel pour contrôler les prix à l'exportation, mais d'avoir conspiré entre elles pour déterminer les prix intérieurs. En outre, il y a eu les soumissions bidons que je mentionnais tout à l'heure, les manipulations de prix dont je parlais, et tout cela a nui aux consommateurs canadiens. Voilà les faits. Il y a une

Congé d'été

chose que le gouvernement ne peut éviter, c'est qu'il y a poursuites.

L'existence de ce cartel nous cause diverses préoccupations. Ce qui nous préoccupe bien sûr, c'est le tort causé au consommateur canadien. Nous n'avons rien contre l'intervention de l'État tendant à aider une industrie en difficulté. Nous n'avons rien contre la protection accordée à l'industrie canadienne contre les tribunaux étrangers. Cela, nous n'hésitons pas à le dire. Ce qui nous préoccupe, c'est que le gouvernement ait recouru à un cartel coupable d'ententes secrètes sur les soumissions, sans prendre de mesures de protection du consommateur. Le ministre d'État chargé des mines (M^{me} Erola) devrait y prêter attention car sa responsabilité est engagée. Ce qui nous inquiète, c'est qu'en secret, en violation de la loi, des sociétés de la Couronne se sont mises dans le cas d'avoir à se défendre devant les tribunaux d'avoir violé nos lois en participant à des manipulations de prix qui font monter les notes d'électricité des consommateurs de l'Ontario, qui est la province du ministre d'État aux mines. Elle devrait pourtant s'inquiéter de sa facture d'électricité.

Nous nous préoccupons également de ce que font le gouvernement et ses hauts fonctionnaires, car cela relève de la responsabilité politique. Nous nous inquiétons parce que, selon toute apparence, le gouvernement cherche à étouffer l'affaire, il élude certaines questions. Mais ce qu'il y a de plus grave au plan parlementaire, car c'est dans ce cadre que nous travaillons, c'est que les ministres refusent toute responsabilité.

A quelle situation assistons-nous aujourd'hui? Deux sociétés de la couronne sont mises en accusation. L'une d'entre elles, comme je l'ai indiqué à diverses reprises, est Uranium Canada Ltée. Or cette société n'est qu'une coquille vide. Elle n'a pas d'employés. Tous ses directeurs et ses agents actuels, sauf un, sont des hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère des Finances ou du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Si les députés lisent le rapport de 1980 de cette société, ils apprendront que le poste de président est occupé par M. Gordon M. McNabb, qui est également président du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, et ancien sous-ministre du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On y trouve ensuite le sous-ministre adjoint principal du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le sous-ministre adjoint principal du ministère des Finances, le sous-ministre adjoint principal du ministère de l'Industrie et du Commerce, le premier conseiller juridique du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le conseiller en matière d'énergie nucléaire et d'uranium au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et un professeur au département d'études énergétiques de l'Université de Toronto. Ce sont là de hauts fonctionnaires, non seulement du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais aussi d'autres ministères, qui sont pleinement engagés dans le fonctionnement de cette société de la Couronne.